

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: (8): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 8 (1872).

RAPPORT AU CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE FRIBOURG SUR L'INTERNEMENT DE L'ARMÉE FRANÇAISE DE L'EST DANS LE CANTON.

du 2 février au 27 mars 1871.

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers.

A la suite des événements militaires qui ont obligé l'armée française de l'Est, commandée par le général Bourbaki, à se réfugier sur le territoire neutre de la Suisse, le Conseil d'État, par décision du 6 février, m'appela aux fonctions d'Inspecteur des militaires français internés dans le canton de Fribourg.

A cette date, le passage des troupes françaises, qui avait commencé dans le canton le 2 février par Estavayer, durait encore à Fribourg.

Dès le 1^{er} février, la Direction de la guerre organisa en toute hâte un service provisoire tant pour les troupes en passage que pour celles qui devaient séjourner dans le Canton. Ces dernières avaient été fixées par le Conseil fédéral au chiffre de 4,000 hommes pour le Canton.

M. le commandant Alfred Reynold fut chargé de ce service.

La troupe suisse mise sur pied pour la surveillance et la garde des internés devait être, quant à la force, du $\frac{1}{3}$ au $\frac{1}{10}$ du nombre des soldats internés.

En conséquence, le demi-bataillon d'élite n° 78, la compagnie de carabiniers de réserve n° 53, et un détachement de dragons, furent immédiatement appelés sous les armes.

La répartition des internés dans le canton de Fribourg se fit ainsi :

Fribourg (Ville) et Hauterive	3,000 hommes.
Morat	250 »
Bulle	250 »
Romont	200 »
Châtel-St-Denis	100 »
Estavayer	200 »

Total 4,000 hommes.

Des officiers fribourgeois furent désignés pour remplir, dans chacune de ces places, les fonctions de commandants de dépôts.

Le demi-bataillon 78 fut disloqué de la manière suivante :

1 compagnie à Hauterive, où il devait y avoir 1,000 internés.

$\frac{1}{2}$ » Morat.

$\frac{1}{2}$ » Bulle.

$\frac{1}{2}$ » Estavayer.

$\frac{1}{4}$ » Romont.

$\frac{1}{4}$ » Châtel-St-Denis.

La compagnie de carabiniers n° 53, capitaine Volmar, devait, avec le détachement de dragons, faire le service de place à Fribourg et celui d'escorte des colonnes d'internés au passage.

Plus tard, le service de la place de Fribourg fut renforcé par un détachement de 28 hommes du 99^e bataillon, commandé par M. le capitaine Philibert Ræmy.

Dans la prévision que l'on recevrait de nombreux malades, un service d'ambulance fut organisé par les soins de M. Albert Fégely, préfet de la Sarine, aidé de MM. les docteurs Schaller, Thurler, Szymanowsky, Python, et MM. les RR. chanoines de St-Nicolas Schneuwly et Schorderet.